BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1084

67 – BAS-RHIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

Ventes et cessions

444 391 593 RCS Strasbourg.
CABINET DE COURTAGE FRAND ET ASSOCIES.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 300000.00 EUR.
Adresse : 23, Avenue Jean Jaurès, 67100 Strasbourg.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Par acte sous seing privé en date du 03.11.2022, il a été établi un projet de traité de fusion par lequel la société ALSA COURTAGE, société à responsabilité limitée unipersonnelle, au capital de 3.000 € sise 1A, rue du Couvent - 67850 OFFENDORF, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 750 476 418, société absorbée, ferait apport à titre de fusion-absorption simplifiée à la société CABINET DE COURTAGE FRAND ET ASSOCIES, société à responsabilité unipersonnelle, au capital de 300.000 € sise 23, avenue Jean-Jaurès - 67100 STRASBOURG, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 444 391 593, société absorbante, à charge pour cette dernière de supporter l'intégralité du passif de la société ALSA COURTAGE. Le montant total de l'actif apporté étant de 258.938,92 € et le montant total du passif pris en charge s'élevant à la somme totale de 198.318,84 €, l'actif net apporté par la société ALSA COURTAGE s'élève à 60.620,08 €. Il a été stipulé une date d'effet rétroactif au plan comptable et fiscal au 01.01.2022. La société HOLDING GROUP FEA, société par actions simplifiée, au capital de 183.600 €, sise 1A, rue du Couvent - 67850 OFFENDORF, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 824 246 102, détenant la totalité des parts sociales composant le capital des sociétés ALSA COURTAGE et CABINET DE COURTAGE FRAND ET ASSOCIES, la fusion a été soumise au régime des fusions simplifiées visé à l'article L 236-11 du Code de commerce, de sorte que l'apport de la société ALSA COURTAGE ne sera pas rémunéré par l'attribution de parts sociales et ne donnera pas lieu à augmentation de capital de la société CABINET DE COURTAGE FRAND ET ASSOCIES. En conséquence aucun rapport d'échange n'a été établi. Le projet de traité de fusion a été déposé le 04.11.2022 au greffe du Tribunal Judiciaire de STRASBOURG pour les sociétés ALSA COURTAGE et CABINET DE COURTAGE FRAND ET ASSOCIES. Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, peuvent former opposition à

cette fusion, devant le Tribunal Judiciaire de STRASBOURG, dans un délai de trente (30) jours à compter de la parution du présent avis. Pour avis.

